

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

15 novembre 2018

Dossier complet le :

19/11/2018

N° d'enregistrement :

2018 - 3602

1. Intitulé du projet

Réalisation d'un forage pour l'alimentation en eau de serres

ET de janvier 2018
→ Decr de la ZAC en juin 2018
(taire) poche 2Mettok incl
- valeur du SIVERT

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

↳ long. espèces po (P6)

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS NG AVENIR

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

GABORIT Stéphane

RCS / SIRET

8 0 7 6 8 3 1 7 2 0 0 0 1 7

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
R122-2 - catégorie 27. Forages en profondeur, pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols.	a) Forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure à 50 m. Loi sur l'Eau : rubrique 1.1.1.0 : Réalisation d'un forage et d'essais de pompage (déclaration)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation d'un forage de reconnaissance captant les calcaires du Turonien en vue d'y réaliser des essais de pompage. Si ces essais s'avèrent concluant, l'ouvrage sera exploité pour l'alimentation partielle en eau des serres mises en place sur la ZAC.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'approvisionner une partie des besoins en eau du site via l'exploitation d'un forage de 70 m de profondeur maximum en complément des eaux apportées par les rétentions en eaux pluviales et de la récupération des eaux non consommées par les plantes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux concerne principalement la réalisation du forage et les essais de pompage associés.

Concernant l'ouvrage et conformément à la norme NF X10-999, il devrait avoir les caractéristiques suivantes (les profondeurs seront adaptées selon la lithologie) :

- foration en Ø 400 mm de la surface à environ 70 m de profondeur ;
- mise en place éventuelle d'un tubage provisoire (pour assurer le maintien des terrains) de diamètre 273 mm ;
- équipement en tube acier de diamètre d'environ 200 mm ;
- tube plein acier de 0 à 35 m de profondeur environ ;
- tube crépiné acier de 35 à 70 m de profondeur ;
- bouchon de fond avec décanteur de 1 m ;
- mise en place de centreurs distants de 10 m au maximum ;
- cimentation à l'extrados du tube jusqu'au terrain naturel ;
- mise en place d'un bouchon d'argile (type sobranite/orégonite) ;
- graviers calibrés au droit des crépines voire au-dessus ;
- pompage de développement et pompages d'essais (pompages par palier et pompage de longue durée).

Concernant les essais de pompage, il est prévu :

- un essai par paliers enchaînés (quatre paliers d'une heure à des débits croissants et au maximum de 90 m³/h) ;
- un essai de nappe sur une durée maximum de 72 h effectué à un débit adapté constant (selon les résultats de l'essai par paliers et au maximum de 90 m³/h).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation et dans le cas où les essais de pompage décrits ci-dessus s'avèrent concluant, l'exploitation envisagée serait d'environ 6 000 à 7 500 m³/hectare, soit (en considérant la superficie des serres) entre 56 000 et 86 000 m³/an, à un débit de 58 m³/h.

56 000 000 l/an

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Loi sur l'Eau :

- rubrique 1.1.1.0 : réalisation d'un forage et d'essais de pompage (DECLARATION) ;
- rubrique 1.1.2.0 : exploitation du forage pour des volumes annuels estimés entre 56 000 et 86 000 m³ (DECLARATION).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie des serres	14 hectares
Profondeur prévisionnelle du forage	70 m maximum
Volume annuel du prélèvement	entre 56 000 et 86 000 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ZAC Anjou Actiparc
« La Salamandre »
LASSE (49)

Coordonnées géographiques¹ Long. 47° 31' 02" 71N Lat. 0° 00' 36" 69E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ? Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il : **Oui** **Non** **Lequel/Laquelle ?**

Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? ☐ ☒

En zone de montagne ? ☐ ☒

Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? ☐ ☒

Sur le territoire d'une commune littorale ? ☐ ☒

Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? ☐ ☒

Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? ☐ ☒

Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? ☐ ☒

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? ☐ ☒

Dans une commune
couverte par un plan de
prévention des risques
naturels prévisibles (PPRN)
ou par un plan de
prévention des risques
technologiques (PPRT) ?

☐ ☒

Si oui, est-il prescrit ou
approuvé ?

Dans un site ou sur des sols
pollués ?

☐ ☒

Le projet est localisé en ZRE pour la nappe du Cénomanién. Toutefois, le forage
n'atteindra pas cette aquifère et sera stoppé dans la nappe sus-jacente, la nappe
sénio-turonienne.

Dans une zone de
répartition des eaux ?

☒ ☐

Dans un périmètre de
protection rapprochée
d'un captage d'eau
destiné à la
consommation humaine
ou d'eau minérale
naturelle ?

☐ ☒

Dans un site inscrit ?

☐ ☒

**Le projet se situe-t-il, dans
ou à proximité :**

Oui Non

Lequel et à quelle distance ?

La première zone NATURA 2000 se situe à plus de 7 km.

D'un site Natura 2000 ?

☐ ☒

D'un site classé ?

☐ ☒

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet prévoit d'exploiter un forage captant la nappe du Turonien à des volumes annuels estimés entre 56 000 et 86 000 m ³ , à un débit de 58 m ³ /h.
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Le projet aura des incidences sur la piézométrie de la nappe du Turonien et sur les volumes disponibles de cette masse d'eau.
Ressources			
Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel			
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?

☐ ☒

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

☐ ☒

Est-il concerné par des risques technologiques ?

☐ ☒

Risques

Est-il concerné par des risques naturels ?

☐ ☒

Engendre-t-il des risques sanitaires ?
Est-il concerné par des risques sanitaires ?

☐ ☒☐ ☒

Le projet engendrera des déplacements/trafics durant les travaux de forage uniquement.

Engendre-t-il des déplacements/des trafics

☒ ☐

Nuisances

Le projet engendrera des nuisances sonores durant les travaux de forage uniquement.

Est-il source de bruit ?

☒ ☐

Est-il concerné par des nuisances sonores ?

☐ ☒

Engendre-t-il des odeurs ? ☐ ☒

Est-il concerné par des nuisances olfactives ? ☐ ☒

Le projet engendrera des vibrations durant les travaux de forage uniquement.

Engendre-t-il des vibrations ? ☒ ☐

Est-il concerné par des vibrations ? ☐ ☒

Engendre-t-il des émissions lumineuses ? ☐ ☒

Est-il concerné par des émissions lumineuses ? ☐ ☒

Engendre-t-il des rejets dans l'air ? ☐ ☒

Le projet engendrera des rejets liquides durant les essais de pompage uniquement. Ces rejets se feront dans le milieu naturel (fossé et cours d'eau à proximité)

Engendre-t-il des rejets liquides ? ☒ ☐

Si oui, dans quel milieu ? ☐

Emissions

Engendre-t-il des effluents ? ☐ ☒

Le projet engendrera la production de cuttings durant les travaux de forage uniquement qui seront évacués à l'issue des travaux.

Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? ☒ ☐

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Durant la réalisation du forage :

Gestion des pollutions accidentelles adaptée, infrastructures et équipements de lutte contre les pollutions disponible et accessible. Les zones de stationnement des engins seront réalisées sur des surfaces imperméabilisées.

En prévision d'une pollution accidentelle au moment des travaux, l'impluvium de ces aires sera dirigé vers des bacs de rétention

Durant les essais de pompage :

Suivi permanent sur site par un ingénieur hydrogéologue.

Mise en place d'un registre de suivi résumant :

- les volumes prélevés,
- le nombre d'heures de pompage,
- les variations éventuelles de la qualité éventuellement constatées,
- les changements constatés dans le régime des eaux,
- les incidents survenus dans l'exploitation de l'installation ou le comptage des prélèvements, et notamment des arrêts de pompage.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli, il ne parait pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

En effet, dans le cadre de l'élaboration du dossier de déclaration au titre de l'article 1.1.1.0 de la Loi sur l'Eau pour la réalisation du forage de reconnaissance et des essais de pompage associé, l'ensemble des services de l'Etat concernés, notamment la Police de l'Eau, l'animateur du SAGE Authion ainsi que la Chambre d'Agriculture (agissant en tant qu'OUGC), sont sollicités et étudient le projet avec attention.

De plus, l'objet de ce formulaire est la réalisation d'un forage de reconnaissance et d'essais de pompage et non de son exploitation potentielle future.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; ☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; ☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; ☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; ☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; ☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. ☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Saint Philbert de G.L

le. 15/11/2018

Signature



